

PERIDURALE DEAMBULATOIRE

de 9h à 17h **UNIQUEMENT EN SEMAINE**

Madame,

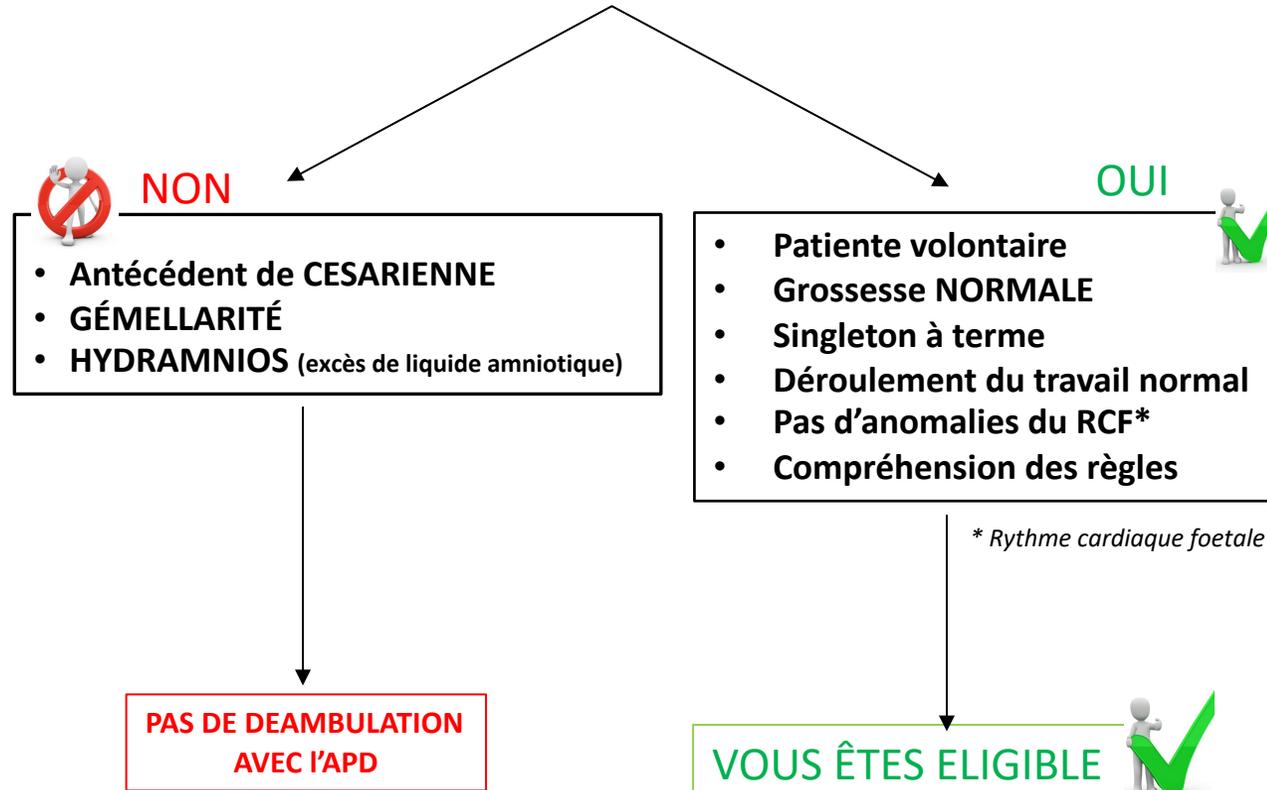
Vous serez bientôt hospitalisée à l'hôpital Necker-Enfants malades lors de votre accouchement. Au cours de votre prise en charge en salle de naissance, si vous le désirez, vous pourrez bénéficier d'une anesthésie péridurale (APD) pour la gestion de la douleur de vos contractions.

L'équipe d'anesthésie, en collaboration avec l'équipe d'obstétrique, vous donne actuellement la **possibilité de déambuler avec cette péridurale**. Ce type de péridurale nommée « **péridurale déambulatoire** » vous permet **donc de marcher et de vous mobiliser dans la salle où vous allez accoucher en toute sécurité**.

Après la pose de l'APD, vérification des paramètres cliniques et de l'efficacité de l'anesthésie, vous pourrez alors vous lever, marcher, vous mouvoir pendant que votre travail obstétrical se déroule. Un matériel de surveillance sans fil adapté permet l'enregistrement en continu du rythme cardiaque du bébé ce qui garantit la sécurité de votre prise en charge. Une surveillance de votre péridurale sera régulièrement effectuée par un(e) infirmier(e) anesthésiste. Celui-ci/(elle-ci) veillera à détecter précocement des éléments rendant votre déambulation impossible afin de veiller à votre sécurité.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

(En salle de Naissance)



En salle de naissance

1

Pose APD



2

Surveillance pdt 1h
Si critères OK

3

DÉAMBULATION



Surveillance Anesthésique et obstétricale

- Périmètre de marche **limité à la chambre**
- **Présence constante d'un accompagnant**
- Maintien du RCF en WIFI obligatoire
- Pas d'utilisation de la baignoire